



**FFSA**  
COUPE DE FRANCE **RALLYE**



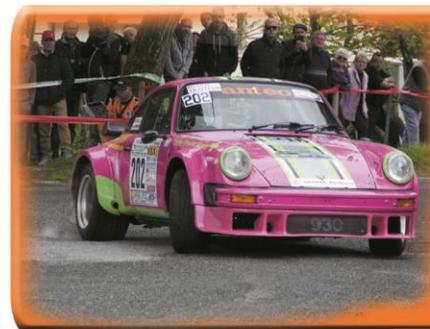
## Règlement Particulier Sportif Rallyes

Coupe de France des Rallyes VHC  
coefficient 2

**7ème Rallye National  
de la Fougère VHC  
A.O.C Pays Médoc**

# Rallye de la Fougère

**8-10 Juin  
2018**



**Règlement Particulier Sportif Rallyes**  
**7ème Rallye National VHC de la Fougère 2018 A.O.C Pays Médoc.**  
**Coupe de France des rallyes**

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.  
 les rallyes français sont disputés conformément au code sportif international et ses annexes de la fédération internationale de l'automobile (FIA), au règlement de la fédération française du sport automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye.  
 Ce règlement complète les règles spécifiques rallyes VHC et le règlement de la Coupe de France des rallyes VHC

## LISTE DES ADRESSES

**\*Organisation et secrétariat**

Team Laurentus Autosport  
 09 Picard 33112 St Laurent Medoc  
 Tel:05 56 59 92 95 Fax: 05 56 59 96 52

**\*Permanence du rallye, vérif administratives, road book, salle de presse et remise des prix.**

COSEC 33112 St Laurent Medoc  
 Tel: 06 07 57 17 23

**\*PC course et collège des sportifs**

Groupe scolaire 33112 St Laurent Médoc  
 Tel:05 56 59 93 16

**\*Affichage officiel.**

Espace Coubertin 33112 St Laurent Médoc  
 Au village partenaire sous la tente affichage.

## PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	Lund 26 Mars 2018		
Ouverture des engagements	Lundi 26 Mars 2018		
Clôture des engagements	Lundi 28 Mai 2018		
Parution du road book au cosec (plan en annexe sur le site internet)	Dimanche 3 Juin 2018. Vendredi 8 et samedi 9 Juin 2018		
Dates et heures des reconnaissances	Dimanche 3 Juin 2018	9h00 à 17h30	
	Vendredi 8 Juin 2018	8h30 à 19h00	
	Samedi 9 Juin 2018	7h30 à 11h30	
Vérifications des documents	Vendredi 8 Juin 2018	16h40 à 18h30	Au Cosec de St Laurent Médoc
	Samedi 9 Juin 2018	7h00 à 10h30	
Vérifications des voitures	Vendredi 8 Juin 2018	17h30 à 19h30	Garage Renault de St Laurent
	Samedi 9 Juin 2018	7h30 à 11h30	
Heure de mise en place du parc de départ	Vendredi 8 Juin 2018	17h30 à 20h00	tente affichage face à la buvette
	Samedi 9 Juin 2018	7h00 à 11h45	
1ère réunion des commissaires sportifs	Samedi 9 Juin 2018	11h00	Groupe scolaire
Publication des équipages admis au départ	Samedi 9 Juin 2018	13h00	Tableau affichage
Publication des heures et ordres de départ	Samedi 9 Juin 2018	13h00	Tableau affichage
Briefing des pilotes	Document distribué aux vérifications administratives avec émargement		Au cosec de St Laurent
Départ 1ère étape	Samedi 9 Juin 2018 (1ère voiture VHC)	15h10	Espace Coubertin
Publication des résultats partiels de la 1ère étape et ordre des départs 2ème étape	Samedi 9 Juin 2018	20h30	Tente affichage face à la buvette
Arrivée 1ère étape	Samedi 9 Juin 2018 (1ère voiture VHC)	17h52	Espace Coubertin
Départ 2ème étape	Dimanche 10 Juin (1ère voiture VHC)	8h15	Espace Coubertin
Arrivée 2ème étape et finale	Dimanche 10 Juin (1ère voiture moderne théorique)	16h36	Espace Coubertin
Publication des résultats du rallye	Dimanche 10 Juin 30 mn après le dernier concurrent.		Tableau affichage Espace Coubertin
Vérification finale	Dimanche 10 juin (garage Lopez)		Garage Lopez
Remise des prix	Dimanche 10 Juin à l'entrée du parc fermé final. sur le grand podium de départ		

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile du Circuit de Mérignac organise le rallye dénommé : **7ème Rallye National VHC de la Fougère-AOC Pays Médoc** en qualité d'organisateur administratif ; en collaboration avec Le Team Laurentus Autosport (organisateur technique) les 8 au 10 Juin 2018.

Le présent règlement a été enregistré par la ligue du Sport Automobile d'Aquitaine le : **19 /03 /2018** sous le numéro **1821** et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro **295** en date du **11/04/2018**.

### Comité d'Organisation

TEAM LAURENTUS AUTOSPORT : Mr Claude PINA (président) et accompagné de tous les membres.

Secrétariat du Rallye : TEAM LAURENTUS AUTOSPORT - 09 PICARD 33112 ST LAURENT MEDOC

Portable : 06 07.57 17 23 Mme Pierrette PINA

Tel maison : 05.56.59.92.95 Fax : 05.56.59.96.52

Permanence du Rallye : 06.07.57.17.23 Mme PINA PIERRETTE

Du 7 Juin au 11 Juin de 8h00 à 18h00 - SALLE OMNISPORT (cosec) à ST LAURENT MEDOC

### Organisateur Technique

TEAM LAURENTUS AUTOSPORT

09 PICARD 33112 ST LAURENT MEDOC :

Plus d'information sur : [rallyedelafougere.fr](http://rallyedelafougere.fr) et [rallyedelafougere@free.fr](mailto:rallyedelafougere@free.fr)

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA.

### 1.1P. OFFICIELS

Président du collègue	Gilles Guillier	2504	1507
Membre du collègue	En cours		
Membre du collègue	En cours		
Directeur de course	Pascal Batte	28230	0805
Directeur de course adjoint	Laurent Teillard	10182	1706
Adjoints direction de course es St Sauveur	Charlotte Blanc	154262	0915
Adjoints direction de course es St Laurent	Françoise Bouchon	17644	1004
Adjoints direction de course es Médullienne	En cours		
Adjoints direction course (véhicule tricolore)	Alain Baluto	5998	1013
Véhicule damier	Carole Gomez	49254	1004
Directeur ES Le Fournas / St Sauveur	En cours		
Adjoints ES Le Fournas / St Sauveur	Jean Claude Bergalonne	234730	1016
Directeur ES St Laurent / Bernos	Guy Troncal	1056	1001
Adjoints ES St Laurent / Bernos	En cours		
Directeur ES Médullienne	Patrick Orillac	14992	1004
Adjoints ES Médullienne	Renée Jecker	11119	1004
Médecin chef	Dr Rigobert Jean Pierre	7967	1110
Commissaire technique responsable	Jean Louis Bosc	14848	0805
Commissaire technique	Patrick Giraud	189624	1009
Commissaire technique	André Barolle	55043	0702
Commissaire technique	Bernard lafond	14448	1101
Commissaire technique	Guy Ivorra	242950	1446
Commissaire technique	Hervé Archambaud	235558	1009
Commissaire technique	Patrick Gros	35156	0954
Relations concurrents responsable	Gilles Chabernaud	13554	1101
Relations concurrents Vhc	Gilles Chabernaud	13554	1101
Relations concurrents Vhrs	Claude Deloubes	16424	1110
Responsable des commissaires	Jean Paul Vitrac	196196	1004
Relations presse	Philippe Quioc	230953	1006
Responsable classement	Monique Bougeois	132559	1004
Adjoint classement	Frederik Ducrocq	19399	1004
Responsable Parc Fermé et Assistance	Ludovic Pina	180115	1004
Vérifications Administratives -ASACM	Françoise Bouchon	17644	1004
Vérifications Techniques	Laurent Teillard	10182	1706
Voiture Autorité	Jacques Courmontagne	11849	1004

A l'exception du collège des Commissaires Sportifs, tous les officiels nominativement désignés dans ce règlement, ainsi que dans les additifs éventuels, sont Juges de Fait.

### 1.2P. Eligibilité

Le 7<sup>ème</sup> RALLYE VHC DE LA FOUGERE. compte pour :

- \*La coupe de France des rallyes VHC 2018. Coefficient 2
- \*Le championnat de la ligue régionale du sport automobile Nouvelle Aquitaine du Sud 2018.
- \*Le challenge des commissaires de la ligue régionale Nouvelle Aquitaine du Sud 2018.
- \*Le challenge des Notes D'or Rallye VHC 2018.

### 1.3P. Vérifications

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour :

**Les vérifications administratives** qui auront lieu au cosec (voir plan annexe sur site internet) :

\* Le vendredi 8 Juin 2018 de 16h40 à 18h30.

\* Le samedi 9 Juin 2018 de 7h00 à 10h30.

**Les vérifications techniques** auront lieu au Garage Renault (à St Laurent Médoc)

\*Le vendredi 8 Juin 2018 de 17h30 à 19h30

\*le samedi 9 Juin 2018 de 7h30 à 11h30

**Les vérifications finales** seront effectuées : .....

**Adresse** : Garage Renault 1 rue La Garenne 33112 St Laurent Médoc .....

Taux Horaire de la main d'œuvre : 60,00€ TTC.....

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

## ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

### 3.1P. Demande d'engagement - Inscriptions

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au **7ème RALLYE NATIONAL VHC DE LA FOUGERE 2018** doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement, dûment complétée avec les droits d'engagements ainsi que le bulletin d'assistance, **avant le Lundi 28 Mai 2018 à minuit**

3.1.10P. Compte tenu de l'organisation simultanée du **11ème rallye de la fougère - AOC Pays Médoc** et du **1<sup>er</sup> Rallye Vhrs.**

Le nombre des engagés pour les deux rallyes est fixé à **120 voitures maximum**, (dont 20 VHC maximum)

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler le rallye si le nombre d'engagés est inférieur à 70.

3.1.11.1P. **Les droits d'engagement sont fixés :**

- |   |              |
|---|--------------|
| a) Avec la publicité facultative des organisateurs :  | <b>390 €</b> |
| b) Sans la publicité facultative des organisateurs :  | <b>780 €</b> |
| c) <b>Pour tous les équipages complets ASACM s'engageant</b><br><b>avant le <u>Lundi 14 Mai 2018</u> cachet de la Poste faisant foi :</b> | <b>360 €</b> |

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Ainsi que les photos du pilote et du copilote avec les nom et prénom et la photocopie de la 1ère page du PTH.

### 3.2P. Equipages

Un briefing écrit sera remis à chaque équipage lors des vérifications administratives

Tous les concurrents, pilotes, copilotes d'un rallye devront être obligatoirement en possession de leur licence valable pour l'année en cours et de leur permis de conduire, tout au long du rallye.

### 3.3P. Ordre de départ

Le rallye VHC partira avant le rallye moderne (avec deux véhicules d'encadrement intercalé).

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

7ème RALLYE NATIONAL VHC DE LA FOUGERE

## **Equipements de sécurité en Rallyes VHC et Classic : rappel**

A compter du 1er janvier 2015, le système de Retenue Frontale de Tête (RFT)/Hans sera obligatoire pour toutes les voitures de la période I et suivantes et pour toutes les voitures ouvertes (sauf Formule Ford jusqu'à la période I incluse). Les équipements associés (casques, harnais, sièges) devront être en adéquation avec cette disposition.

### **4.1P. Voitures Admises**

- « Conforme aux règles spécifiques rallyes VHC 2018 »
- 

### **4.3P. Assistance**

- \*Conforme au règlement standard FFSA.
- \*Un seul parc d'Assistance sera mis en place
- \*L'assistance sera autorisée seulement dans le parc assistance du groupe scolaire avec emplacement réservé par le bulletin à renvoyer avec votre inscription.
- \*Chaque emplacement devra présenter un extincteur et une bâche par voiture de course et véhicule d'assistance et devra **emporter ses débris**, conformément à l'article 4.3.2.3.
- Aucune circulation ne sera tolérée dans le parc d'assistance à part les voitures de courses durant le temps du rallye sous peine de pénalités.(des parkings sont a proximité pour tous les autres véhicules).
- \* L'accès du parc assistance ne se fera que par une seule entrée (suivre fléchage) .
- \*Le parc remorques situé à proximité du parc assistance sera clôturé (voir plan annexe sur le site internet).
- \*toute vitesse excessive dans le parc d'assistance sera sanctionnée d'une pénalité appliquée par les commissaires sportifs.

#### **4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces.**

Conforme au règlement standard FFSA.

### **4.7P. Caméra et appareils de prises de vue.**

L'installation de caméra et/ou d'appareil de prise de vue devra avoir reçu l'approbation du commissaire technique délégué ou du commissaire technique responsable.  
De plus l'organisateur pourra se servir des prises de vues pour leurs usages sur leur demande.

## **ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE**

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier lors des Vérifications administratives.

### **5.1.P Identification des voitures.**

Conforme au règlement standard FFSA

Pour tous les rallyes (sauf CFR Terre, CFR Tout-terrain et Finale) la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 mm x 110 mm) à sa position d'origine est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 mm x 110 mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.  
L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du présent règlement.

Les concurrents, dont les spécificités techniques figurant sur la fiche d'homologation de leur voiture ne permettraient pas de respecter les dispositions ci-dessus, seront autorisés à apposer la publicité sur la face avant de la voiture, de manière visible. Dans le cas, l'emplacement devra, au préalable, avoir été validé par le Commissaire en charge de la publicité ou le Commissaire Technique Responsable.

## **ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES**

### **6.1P. Description.**

**Le 7ème RALLYE VHC DE LA FOUGERE** représente un parcours de **215,130 km**.

Il est divisé en 2 étapes et 3 sections.

Il comporte 9 épreuves spéciales d'une longueur totale de **93,600 km**. Soit 43,50% d'Es

.L'heure officielle du rallye sera celle de l'horloge parlante : **36.99**.

**Les épreuves spéciales sont :**

Nom de la spéciale	kilométrage	N° es samedi	N° es dimanche
SAINT LAURENT / BERNOS	<b>8,000 km</b>	1	4-7-
LA MEDULLIENNE / CHATEAU PAVEIL	<b>15,000 km</b>	2	5-8-
LE FOURNAS / SAINT SAUVEUR	<b>8,200 km</b>	3	6-9

**L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".**

#### **6.2P. Reconnaitances.**

Conforme au règlement standard FFSA.

Les reconnaissances devront s'effectuer dans le cadre de la réglementation FFSA et du respect du code de la route, sur route ouverte.

Le nombre de passage en reconnaissance est limité à 3 par épreuve spéciale.

De nombreux contrôles seront effectués pendant et hors des périodes autorisées aux reconnaissances.

Toutes infractions constatées pendant les reconnaissances dans les zones d'habitations et les retours en sens inverse sur les spéciales pourront entraîner le refus de départ du rallye.

#### **6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le :**

\* DIMANCHE 3 Juin 2018 de 9h00 à 17h30

\* VENDREDI 8 Juin 2018 de 8h30 à 19h00

\* SAMEDI 9 Juin 2018 de 7h30 à 11h30

## **ARTICLE 7. DEROULEMENT DU RALLYE**

### **7.2P. Dispositions générales relatives aux contrôles.**

**7.2.11P.** Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : ..... Chasuble orange Commissaire.
- Chef de poste : ..... Chasuble orange barrée Chef de poste.
- Médiateurs sécurité : ..... Chasuble jaune Organisation Médiateurs Sécurité (Zones Public)
- Relations concurrents : ..... Chasuble rouge Relations Concurrents.
- Officiels ES et commissaires techniques : ..... Chasubles conforme au RTS.
- 
- **7.3.17. Nouveau départ après abandon/Rallye 2**
- Conforme aux règles spécifiques rallyes VHC 2018.

**7.5.17.1.P.** Chaque voiture de compétition devra transporter un triangle rouge réfléchissant qui, en cas d'arrêt de la voiture pendant une épreuve spéciale devra être placé par un membre de l'équipage dans un endroit visible à 50m au moins en amont de la voiture afin d'avertir les pilotes suivants. Ce triangle devra être mis en place même si la voiture arrêtée est hors de la route.

**7.5.1.7.2.P.** Chaque voiture de compétition aura à son bord une "croix rouge" et un signe "ok" vert (format A4) en plus de ceux inclus dans le road book (format A5). La présence d'une lampe de poche est également recommandée.

### **7.6P Parc Fermé**

Le pointage en avance au **CH3C** pour l'entrée en parc fermé n'est pas autorisé.

Le pointage en avance au **CH9A** pour l'entrée en parc fermé est autorisé.

## ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement de la Coupe de France des rallyes VHC FFSA.

Et un classement à l'indice de performance.

Le vainqueur du rallye ne peut être qu'un concurrent disposant d'un véhicule avec PTH. Les véhicules "classic de compétition" n'apparaissent pas dans le classement général.

## ARTICLE 10P. PRIX

La remise des prix du Rallye de la Fougère se déroulera le Dimanche 10 Juin 2018 sur le grand podium d'arrivée (Saint Laurent Médoc –Espace Coubertin) après le dernier Contrôle Horaire pour rentrer dans le parc fermé.

Une zone de parc tampon sera en place dans le parc fermé, géré par les relations concurrents pour le passage sur le podium d'arrivée

Des coupes(ou trophées) et des lots seront attribués :

- \*aux 3 premiers du classement général.
- \*aux premiers équipages féminins
- \* tous les équipages terminant le rallye seront récompensés par des lots ou des coupes.

-----